*Vérifier au prononcé*

**33e session du Groupe de Travail de l’Examen Périodique Universel**

**Déclaration de Djibouti à l’Examen Périodique Universel de la République de Côte d’Ivoire**

**7 mai 2019**

**M.Maki Houmed Gaba**

**Conseiller**

**Merci, Monsieur le Président,**

Djibouti souhaite la bienvenue à la délégation de Haut niveau de la Côte d’Ivoire et la remercie pour la présentation détaillée de son Rapport national.

Nous relevons les mesures prises par la Côte d’Ivoire pour mettre en œuvre les recommandations acceptées lors de son dernier Examen Périodique Universel qui se traduisent notamment par la réforme constitutionnelle du 8 novembre 2016 visant à améliorer la démocratie et l’Etat de droit par le renforcement des droits civils et politiques.

Par ailleurs, nous saluons les efforts entrepris pour promouvoir les droits de l’homme au niveau de la législation interne par le biais de la mise en conformité de la législation nationale avec les instruments internationaux qui portent entre autre sur le code de procédure pénale, le code pénal ou le code du travail.

**Aussi, la République de Djibouti souhaiterait formuler à la Côte d’Ivoire les 2 recommandations qui sont les suivantes :**

1. **Renforcer les mesures visant à promouvoir l’accès des filles à l’éducation et leur maintien à l’école et poursuivre les efforts pour lutter contre les principales raisons à l’abandon,**
2. **Continuer à renforcer le droit à l’éducation des personnes handicapées en veillant à leur intégration dans le système scolaire traditionnel, ainsi que leur participation active à la vie de la collectivité, et allouer des ressources suffisantes à cette fin.**

Enfin, Djibouti souhaite plein succès à la Côte d’Ivoire dans la conduite de son examen.

**Je vous remercie**